

Une dérive inacceptable

La réforme des retraites a été promulguée le 1^{er} juillet. Mais, dès le 5 juillet, Xavier Bertrand annonçait une augmentation de la durée de cotisation. Preuve s'il en fallait, que le gouvernement a menti aux Français, lorsqu'il prétendait que sa « réforme » était financée. Car, le passage aux 41,5 ans n'était programmé que pour 2020.

Nicolas Sarkozy a refusé de mettre à contribution, à côté de ceux du travail, les revenus du capital. En effet, les salariés portent à 92 % le poids de cette « réforme ».

« La réforme Sarkozy/Fillon/Woerth aura pour conséquence de faire payer 41 annuités et trois mois de cotisations à tout le monde mais, pour toutes les générations après 1955, ce sera 166 trimestres et pas 165 », a rappelé le porte-parole du Parti Socialiste, Benoît Hamon.

Ce système a pour conséquence, tous les ans, de faire réévaluer les conditions dans lesquelles tous les Français cotisent pour financer la répartition.

Cette réforme, dont les socialistes remettent en cause la logique, sera une des plus dures d'Europe pour les salariés. En effet, les autres pays sont intervenus sur l'âge de départ ou la durée de cotisation. La France est le seul pays à avoir durci ces deux critères.

« Cela nous conforte dans notre conviction que cette réforme est

mauvaise. Cela confirme que les 70 % de Français opposés à cette réforme avaient raison de se mobiliser. Ils ont eu raison de battre le pavé contre cette réforme qu'ils paieront pour l'essentiel demain pour la répartition, quand les revenus du capital en seront exonérés », a souligné Benoît Hamon.

De retour au pouvoir la gauche remettra en cause le principe de cette réforme de manière à rééquilibrer le financement du système par répartition, par la mise en œuvre de nouveaux prélèvements sur les revenus du capital.



Benoît Hamon à Brest, le 6 novembre 2010

A Carhaix, le 1^{er} juillet, pour son premier déplacement en tant que premier secrétaire du Parti Socialiste, Harlem Désir a rappelé que la gauche a proposé une réforme juste, équilibrée et financée des retraites qui repose sur des efforts partagés, la mise à contribution des revenus du capital, la prise en compte de la pénibilité et des longues carrières, et une politique forte de soutien à l'emploi des seniors. Car, la France reste le pays européen où le taux d'emploi des plus de 55 ans est le plus faible. 🇫🇷

**CAP
FINISTÈRE**
26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER
DÉPOSÉ LE 13/07/2011



Dossier de la semaine



**Daniel Vaillant,
le militant**



**Vie de la Fédération
Primaires : les
assesseurs se forment**



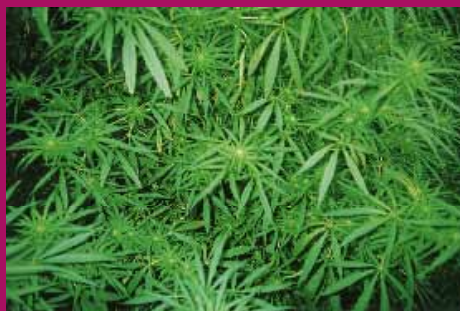
**Interview
Pour des visites
plus éthiques**
Avec Étienne Maggi

Grosses ficelles

A quoi va servir David Douillet ? Il paraît tout de même surprenant que la nécessité de créer un secrétariat d'état aux Français de l'étranger n'apparaisse qu'aujourd'hui. D'ailleurs, sa mission n'a pas encore été clairement définie.

Cette création intervient juste un an avant les législatives de 2012 qui verront, pour la première fois, l'élection de représentants des Français de l'étranger. Déjà, les circonscriptions ont été découpées de manière à favoriser l'UMP. Maintenant, le parti présidentiel dispose d'un VRP qui ne manquera sûrement pas de sillonner le monde en s'affichant avec les candidats désignés par l'Élysée. Faut-il que l'UMP craigne une défaite en 2012 pour utiliser de si grosses ficelles ?!

Le tabou



Invité à Brest pour présenter son livre sur l'histoire du Parti Socialiste, Daniel Vaillant a, bien sûr, été interrogé sur sa proposition de légaliser la consommation de cannabis.

« Je n'ai pas fait ça pour gêner le PS », a-t-il précisé. Mais, on ne peut plus faire l'impasse sur cette question. « Il y a dix ans, j'aurais probablement été contre cette proposition », a-t-il reconnu. « Mais, compte tenu de l'échec patent de la méthode qui consiste, à prohiber et à interdire, après en avoir discuté avec des médecins, j'ai essayé d'imaginer une autre voie ».

Aujourd'hui, en France, quatre millions de personnes fument du cannabis et 13,7 millions de personnes reconnaissent en avoir consommé. La loi concernant les stupéfiants date de 1970. « Or, tout a changé depuis 40 ans. Les trafiquants ne sont plus les mêmes et les produits aussi ont évolué et sont bien plus nocifs ». Les dealers n'hésitent pas à rajouter des substances qui renforcent l'addiction ou à intégrer des particules de fer pour alourdir le poids des doses. Ne rien faire et une véritable hypocrisie. La chasse aux fumeurs, telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui ne vise qu'à étoffer les statistiques de la police : c'est facile mais ça ne règle rien. L'hypocrisie, c'est aussi la manière dont la droite attaque et vide de son sens la loi Evin, contre l'alcool et le tabac.

L'alcool aussi est une drogue. Mais il ne fait pas l'objet de trafic. Pour Daniel Vaillant, il faudrait s'inspirer de cet exemple et mettre en place une filière de production, de transformation et de vente. « On pourrait ainsi vendre deux fois moins cher du cannabis de bonne qualité », explique l'ancien ministre de l'Intérieur.

Ce sujet ne sera sans doute pas au centre de la campagne présidentielle mais notre candidat-e devra s'exprimer sur cette question pour répondre à l'inquiétude des parents.

Aujourd'hui, la France est dans une impasse et les responsables politiques se donnent bonne conscience en disant : « Nous interdisons, donc nous avons fait notre boulot ».

Daniel Vaillant, le militant

Député-maire du 18^e arrondissement de Paris, Daniel Vaillant fut ministre des Relations avec le Parlement puis de l'Intérieur et secrétaire national du PS, chargé des Fédérations. Mais il est, avant tout, un militant.



40 ans d'histoire(s)

Il vient d'ailleurs de résumer 40 ans de militantisme dans un livre intitulé « PS : 40 ans d'histoire(s) », qu'il a présenté et dédicacé le 29 juin, à Brest.

« Il s'agit d'une commande de l'éditeur qui a estimé qu'il était tout autant important de fêter le 40^e anniversaire du congrès d'Epinay que le 30^e anniversaire du 10 mai 1981 ».

Car, sans le congrès d'Epinay, l'élection de François Mitterrand n'aurait sans doute pas été possible, dix ans plus tard.

Originaire de la Nièvre, Daniel Vaillant est né à gauche. Fils d'un ouvrier mécanicien plutôt proche des communistes et d'une fille de paysan, socialiste, il se tourne tout naturellement vers François Mitterrand lorsque celui-ci se présente à l'élection de 1965, contre le Général de Gaulle.

A cette époque, la perspective de voir la gauche accéder au pouvoir était quasi nulle. Sauf, si la gauche non communiste était capable d'inverser le rapport de force avec un PC qui représentait à l'époque près de 20 % de l'électorat. C'est ce que fit François Mitterrand, d'abord à Epinay puis aux assises du socialisme.

Toute cette période est largement décrite par Daniel Vaillant qui raconte dans son livre la grande et la petite histoire, ainsi que des aspects, jusqu'à présent cachés, de la vie politique.

La petite histoire c'est l'organisation de la section du 18^e arrondissement et la rivalité entre mitterrandistes et chevènementistes.

Mais, l'ancien ministre évoque également la grande Histoire et revient par exemple sur la convention du Bourget en 1973, sur l'Europe où François Mitterrand a mis sa démission en jeu car, pour lui, il n'était pas question de transiger sur l'Europe, même pour conserver de bonnes relations avec le PC.

Enfin, Daniel Vaillant évoque, 30 ans après, des pans cachés de l'histoire. Un épisode dont il ne tire aucune fierté. **« François Mitterrand me convoque chez lui pour me confier une mission discrète. Il s'agissait d'aider Marie-France Garaud à trouver suffisamment de parrainages pour pouvoir se présenter à la présidentielle de 1981. A l'époque, nous pensions qu'elle pouvait affaiblir Jacques Chirac. Je n'en tire aucune fierté »**, reconnaît l'ancien secrétaire national.

En revanche, Daniel Vaillant, ancien ministre de Lionel Jospin, défend fièrement le bilan du gouvernement de la gauche plurielle (1997-2002) qui a relancé la croissance, réduit le chômage et désendetté la France.



Séance de dédicaces

De ses quarante ans de militantisme, Daniel Vaillant a tiré une leçon : la conquête et l'exercice du pouvoir suppose un Parti Socialiste fort et uni. Edith Cresson n'est pas épargnée dans ce livre. Mais, ce n'est pas sa personnalité qui est mise en cause mais son absence d'influence au sein du PS. **« Or, sous la V^e République, le premier ministre doit être le chef de la majorité parlementaire. Le Président préside et indique les grandes orientations, mais il doit laisser le premier ministre gouverner ».** 📖

Primaires : les assesseurs se forment

Un bureau de vote de Primaires, comment ça marche ? Pour répondre à cette question, Karim Ghachem, délégué fédéral à la rénovation et Jean-Paul Vermot, secrétaire fédéral à la formation, ont animé plusieurs réunions destinées aux présidents et assesseurs des bureaux de vote.



Une simulation de votes pour les Primaires

Il s'agit d'abord d'un rappel théorique : les primaires se dérouleront les 9 et 16 octobre de 9 h 00 à 19 h 00. Tous les électeurs inscrits sur les listes électorales qui se reconnaissent dans les valeurs de gauche pourront y participer, à condition de s'acquitter d'une participation d'au moins un euro.

Mais, la partie pratique de la réunion permet aux futurs présidents et assesseurs de mieux se rendre compte du fonctionnement du bureau. L'électeur

se présente. Un assesseur vérifie qu'il est bien inscrit sur la liste électorale et consulte sa pièce d'identité. Il verse sa contribution et signe la charte des valeurs. L'assesseur lui remet un ticket sur lequel est inscrit son numéro sur la liste. L'électeur passe devant la table où se trouvent les bulletins, se rend dans l'isoloir puis se dirige vers l'urne. Là, le

président du bureau vérifie à nouveau son identité. Lorsque l'électeur a voté et émargé, il lui est proposé de laisser, de manière volontaire, ses coordonnées de façon à être informé du déroulement de la campagne du candidat qui sera désigné.

« Cet exercice pratique permet aux assesseurs de s'entraîner, d'apprendre

à gérer les situations difficiles mais aussi de se rendre compte qu'il faudra solliciter de nombreux sympathisants de manière à ce qu'il y ai en permanence au moins cinq assesseurs dans le bureau », explique Karim Ghachem.

D'autres formations seront organisées au mois de septembre. 🌸

Interview

Pour des visites plus éthiques

Avec Étienne Maggi

Alors que la profession de visiteurs médicaux est régulièrement montrée du doigt dans les scandales liés à la santé, l'UNSA milite pour que « l'information sur le médicament soit une mission de service public », nous explique Étienne Maggi, secrétaire général SNPADVMS UNSA.

Cap Finistère : Pouvez-vous nous présenter la profession de visiteurs médicaux ?

Étienne Maggi : La visite médicale compte aujourd'hui 25 000 salariés de l'industrie pharmaceutique, dont 18 000 emplois directs. Ces emplois sont pratiquement les seuls de l'industrie pharmaceutique à ne pas être délocalisables. C'est à 60%, une profession féminine. Aujourd'hui, les diplômes sont délivrés par l'université ou des écoles privées à bac + 3.

Cap Finistère : Qu'entendez-vous par « mission de service publique » ?

Étienne Maggi : Pour nous, la présentation de médicaments ne peut pas être téléguidée par les services marketing des laboratoires. Les produits sont de plus en plus fins et nécessitent une information très pointue. Par mission de service publique nous entendons faire jouer aux visiteurs un rôle, d'interface entre le médecin et le laboratoire. Qu'il présente le produit au praticien, mais aussi qu'il recueille auprès de lui des informations sur d'éventuels effets secondaires.

Dans la rémunération, il nous paraît important que les primes ne soient pas calculées en fonction des ventes, mais aussi en fonction de critères plus qualitatifs.

Dans la mission de service publique il doit aussi y avoir l'obligation de visiter tous les médecins et pas seulement ceux qui ont une forte capacité de prescription.

Cap Finistère : Les laboratoires sont-ils d'accord avec vos propositions ?

Étienne

Maggi :

Nous partageons un objectif commun : défendre la profession de visiteurs médicaux. Cependant, des divergences peuvent apparaître sur les moyens et dans une économie de marché, les entreprises peuvent faire ce qu'elles veulent. Mais, il ne faut pas généraliser et stigmatiser tous les laboratoires. Certains mettent, plus que d'autres, l'éthique en avant et ne cherchent pas systématiquement à placer leurs produits.

Cap Finistère : Avez-vous des craintes en matière d'emploi pour cette profession ?

Étienne Maggi : Les plans sociaux se multiplient depuis 2005. Nous avons obtenu des garanties de la part du ministre, mais toutes les décisions du gouvernement, sur les taux de remboursement, auront des répercussions sur les effectifs. 🌸



Agenda

30 août

18h30 : Secrétariat fédéral au siège de la Fédération à Quimper.

9 septembre
Conseil fédéral.

9 et 16 octobre
9h00 - 19h00 : Primaires.

Cette année, Cap Finistère cessera de paraître à partir du vendredi 22 juillet.

Le numéro de la rentrée paraîtra le 26 août 2011.

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1212P 11428
N° 918 - Vendredi 15 juillet 2011
www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr
26B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

.....

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros
Abonnement de soutien : à partir de 25 euros

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste

En bref

36^e lettre

Jean-Jacques Urvoas vient de publier sa 36^e lettre de député de la 1^{ère} circonscription. Il y revient notamment sur la désignation de Dominique Baudis, en tant que défenseur des droits, qui ne manque pas de susciter quelques interrogations à propos de l'indépendance de cette nouvelle autorité.

Il explique également ses votes contre la participation des citoyens au fonctionnement de la justice pénale et le jugement des mineurs et pour l'ouverture du mariage aux couples du même sexe.

En savoir plus : www.urvoas.org

Disparition

Nous avons appris avec tristesse la disparition de Jacques Poulmarch. Militant brestois très actif, Jacques faisait partie de l'équipe qui,

tous les mercredi matins, colle les étiquettes sur votre hebdomadaire.



Nous adressons à sa femme Yvonne et toute sa famille, nos plus sincères condoléances.

Annonces légales & judiciaires

SELARL Xavier MOALET ASSOCIÉS
Avocats
3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 44 04 16 - Fax 02 98 44 09 24

SCI MATGRATHA
Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : Place Jeanne d'Arc
29400 LANDIVISIAU

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI MATGRATHA.

Forme : Société Civile Immobilière.

Siège social : Place Jeanne d'Arc - 29400 LANDIVISIAU.

Objet : L'acquisition, la gestion, la réparation, l'entretien, l'administration, la transformation, la prise à bail, la location de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis ; la souscription d'emprunts immobiliers dans le cadre des emprunts conclus par la société ou ses associés auprès de tout établissement de crédit et notamment l'octroi de cautionnements simples ou solidaires d'hypothèques.

Durée : 50 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Apports en numéraire : 1 000 euros.

Gérant : Monsieur Marcel BELLEC demeurant à LANDIVISIAU (29400) Place Jeanne d'Arc.

Cession de parts : Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société, ainsi qu'aux descendants ascendants et conjoints, qu'avec le consentement des associés représentant les trois quarts du capital, conformément aux dispositions légales.

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de BREST.

Pour avis.

Maître Pierre THUBERT,

Notaire associé à BREST
24, rue Boussingault

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître THUBERT, Notaire à BREST 24, rue Boussingault, le 29 juin 2011, enregistré à la recette de BREST PONANT, le 6 juillet 2011, bordereau n° 2011/854 Case n°1, la société dénommée PEN AR PRAT 2, société à Responsabilité Limitée au capital de 7 500 euros, ayant son siège social à SAINT-POL-DE-LÉON (29250) Pen Ar Prat, identifiée sous le numéro 490 398 286 RCS BREST, a cédé à la société PEN AR PRAT 3, société par Actions Simplifiée au capital de 8 000 euros, ayant son siège social à SAINT-POL-DE-LÉON (29250) Pen Ar Prat, identifiée sous le numéro 532 316 304 RCS BREST, le fonds de commerce d'auberge avec restauration, animations, bar, discothèque et vente de produits alimentaires, exploité sous l'enseigne AUBERGE DE PEN AR PRAT à SAINT-POL-DE-LÉON (29250) Pen Ar Prat et pour lequel la société PEN

AR PRAT 2 est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BREST sous le numéro SIRET 490 398 286 00016, moyennant le prix principal de DEUX CENT SOIXANTE MILLE EUROS (260 000 euros), s'appliquant aux éléments incorporels pour DEUX CENT QUARANTE MILLE EUROS (240 000 euros) et au matériel pour VINGT MILLE EUROS (20 000 euros) payé comptant et quittancé à l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée à la possession réelles et effective soit à compter du 30 juin 2011.

Oppositions chez le notaire dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au B.O.D.A.C.C.

Pour unique insertion, Maître THUBERT.

SELARL MICHEL PETERS

SELARL d'Avocats
3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 47 64 76 - Fax 02 98 44 09 24
contact@cabinetpeters.fr

LAGADEC JEAN-PAUL ET FILS

Société à Responsabilité Limitée
Transformée en société par Actions Simplifiée
au capital de 2 667 000 euros
Siège social : Pen Ar Hoas
29800 SAINT-THONAN
435 184 650 RCS BREST

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 24 juin 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la société en société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

La dénomination de la société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 2 667 000 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux Assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la société.

Monsieur Patrice LAGADEC, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la société.

Sous sa nouvelle forme de société par Actions Simplifiée, la société est dirigée par : **PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ** : Monsieur Patrice LAGADEC, demeurant Pen Ar Hoas - 29800 SAINT-THONAN.

COMMISSAIRES AUX COMPTE nommés : la société GUILLERM AUDIT, domiciliée 4, rue de Madagascar - 29200 BREST, titulaire et Monsieur Jean-René KERRIEN domicilié 18, boulevard République - 29400 LANDIVISIAU, suppléant.
Pour avis, Le Président.